

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 10 février 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202002-04

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous accusons réception et donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 3 février 2020 concernant le nombre de plaintes reçues par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour les années financières 2017-2018, 2018-2019 et depuis le 1^{er} avril 2019.

Nous avons repéré des documents concernant les années financières 2017-2018 et 2018-2019 qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints. Quant à la période du 1^{er} avril 2019 au 3 février 2020, nous vous informons que le Ministère a reçu 39 plaintes.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Démosthène Blasi

p. j. 2